

Le texte qui précède est le texte authentique de la convention dûment adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail dans sa cinquante-huitième session qui s'est tenue à Genève et qui a été déclarée close le 27 juin 1973.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce vingt-septième jour de juin 1973 :

*The President of the Conference,*

*Le Président de la Conférence,*

BINTU'a TSHIABOLA

*The Director-General of the International Labour Office,*

*Le Directeur général du Bureau international du Travail,*

WILFRED JENKS